

Droit international

Par **mmarchal7**, le **25/02/2013** à **16:27**

Bonjour,

je suis actuellement élève en Terminale ES et je dois faire mes voeux via Internet pour l'année prochaine. Le dernier délai étant le 20 mars, je dois me décider et un problème se pose à moi.

Je voudrais faire du droit international et je dois donc choisir entre l'Anglais et l'Allemand me concernant. Or je suis partie 2 mois en Allemagne et je suis en européenne anglaise, je suis donc forte dans les deux matières.

Je ne parviens donc pas à choisir entre l'Université Metz-Sarrebruck ouvrirait les portes du droit européen et le Droit de Common Law qui m'ouvrirait les portes des Pays de Common Law.

Je ne parviens pas à faire un choix, mes parents ne m'aident pas beaucoup.

Pourriez vous m'aider ?

Le droit de Common Law est-il reconnu ?

Est-ce vraiment un plus pour l'international ?

Merci à l'avance

Par **ainezumi**, le **26/02/2013** à **13:37**

Bonjour,

Si le droit international t'intéresse, l'anglais est la langue la plus utilisée dans tous les contrats conclus entre deux personnes de nationalité différente, quelle que soit leur nationalité.

Je dirais que c'est bien si tu peux maintenir ton allemand en parallèle, mais l'anglais est à privilégier d'après moi.

En ce qui concerne ton choix d'Université, tout dépend de là où tu veux exercer. En France, le Droit de Common Law est en pratique peu ou pas utilisé, donc à moins de poursuivre dans la recherche... Je dirais que le droit européen te serait bien plus utile si tu comptes rester en Europe.

Après si tu veux faire du droit à l'Université, tu n'étudieras le droit international que plus tard. Pour ma part à Aix, j'ai commencé à étudier le droit international en L3 voire M1 parce que je me suis spécialisée là-dedans en M1.

Tout dépend de ton objectif professionnel, en fait.

Par **Yn**, le **26/02/2013** à **18:31**

Salut,

Avant de t'orienter vers le droit international, tu devras choisir entre le droit privé ou le droit public.

Si tu veux faire du droit international tu dois évidemment maîtriser parfaitement l'anglais (être bilingue), niveau que tu devras faire sanctionner par des tests comme le TOEIC, le TOEFL ou autres.

Il faudra également que tu passes du temps sur l'anglais et l'anglais juridique tu n'apprendras malheureusement pas ou très peu à l'université (l'enseignement des langues est désastreux en droit).

Consulte également ce topic <http://www.juristudiant.com/forum/article-lyceen-je-souhaite-m-inscrire-en-droit-t18922.html> tu trouveras des réponses à tes questions.

Par **mmarchal7**, le **26/02/2013** à **21:34**

Bonjour,

tout d'abord merci pour vos réponses. Vous m'avez aider à être plus sure de mon choix.

Ainezumi quand tu me dit que le droit de Common Law est peu pratiqué en France cela signifie t-il qu'il me serai plus bénéfique d'aller étudier à l'étranger afin de parfaire mon niveau et de travailler réellement à l'international ? Car je ne compte pas rester en Europe. A la Faculté de Nancy, on enseigne le droit de Common Law mais il faudrait effectivement que le diplôme soit reconnu et approfondit.

Tu dis n'avoir étudier le droit international qu'en M1; es tu dans l'international ?

Yn, merci beaucoup pour le site, il est très interessant. En quoi consiste les tests dont tu parle ?

Faudra t-il que j'étudie l'anglais juridique par moi-même, c'est à dire que la demarche doit etre mienne ?

Merci encore pour vos réponses.

Par **ainezumi**, le **27/02/2013** à **10:53**

Si tu comptes exercer à l'internationale hors Europe, voici ce que je peux te conseiller.

1) Effectivement, étudier le Droit de la Common Law si tu souhaites exercer dans des pays qui utilisent ce modèle (USA, Royaume Uni, Canada, Australie, Inde...).

2) D'après ce que j'ai entendu de beaucoup d'américains que j'ai pu rencontrer au cours de

mon séjour là-bas, les facs européennes sont internationalement reconnues comme étant de bonnes Universités... Cela peut nous sembler paradoxal (et cela m'avait beaucoup étonnée quand on connaît le prestige de certaines Universités américaines de renommée internationale). Et oui, la qualité d'enseignement y semble tout à fait honorable selon eux. Donc étudier en France paraît être une bonne idée.

3) Comme le disait Yn, passer un examen avec un certificat ou un diplôme à la clé qui permet de reconnaître ton niveau d'anglais à l'internationale : le TOEIC (plutôt au niveau européen), le TOEFL (plutôt bien reconnu à l'internationale, valable 2 ans, obligatoire via le programme d'échange ISEP, et vraiment bénéfique sur le CV), qui est plus complet que le TOEIC, parce que le TOEFL comprend 4 épreuves : épreuves de compréhension écrite, de compréhension orale, d'expression écrite, et d'expression orale) ; il y a aussi le Cambridge, etc.

4) Bien sûr, un an d'études à l'étranger serait le must. Si tu souhaites exercer le métier d'avocat dans les Etats de New York ou de Californie, tu as le LLM (de mémoire, via le programme d'échange ISEP, ça coûtait 11 000\$). Dans un autre cas, tu peux simplement partir un an, dans le cadre d'un échange interuniversitaire par exemple, étant moins cher côté budget (tu serais exonéré du paiement des frais d'inscription dans l'établissement d'accueil), et permettant de bénéficier de bourses régionales ou départementales existantes et peuvent t'être attribuées (ignorer les critères de choix, je ne rentrais pas dans leurs critères et ils me l'ont quand même accordée).

Il faut que tu vois, dans l'Université où tu veux t'inscrire, si cette Université est directement partenaire avec d'autres Universités étrangères (par exemple l'Uni de Montpellier est partenaire avec l'Université de Floride), ou si elle participe à un programme d'échange : ERASMUS au niveau européen, ISEP pour d'autres pays (USA, Australie, Nouvelle-Zélande...), il y en a d'autres... à voir avec le Service des Relations Internationales de ton Uni.

Par **mmarchal7**, le **28/02/2013** à **19:05**

Bonjour,
je te remercie beaucoup. Je vais pouvoir me renseigner.